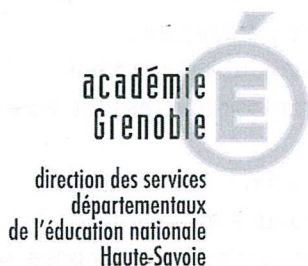


Annecy, le 02 Septembre 2019



La Directrice académique des services de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques
Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles privées

S/C

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Copie à Monsieur Héritier,
Directeur diocésain de l'enseignement catholique

La Directrice Académique

Objet : note de service des écoles maternelles

Téléphone
04 50 88 40 14
Télécopie
04 50 88 41 64
Mél
ce.dsden74-cabinet
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité Administrative
7 rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

La Loi n° 2019-791 pour une école de confiance, votée le 26 juillet 2019, porte l'ambition d'une plus grande justice sociale et la volonté d'une élévation du niveau général des élèves. La circulaire de rentrée, note de service n°2019-087 du 28-5-2019 réaffirme la première place allouée au primaire parmi les priorités éducatives du gouvernement. L'instruction obligatoire constitue un levier majeur pour atteindre ces objectifs.

Pour que cette première étape de la scolarité obligatoire joue pleinement son rôle de prévention de l'échec scolaire et d'une entrée réussie dans « l'école du langage et de l'épanouissement », qui définit la maternelle, chacun des acteurs de la communauté éducative saura se mobiliser pleinement.

Cet engagement se traduira par l'attention accordée aux familles, par un accueil, ouvert, attentif et bienveillant auprès de tous et particulièrement des parents les plus éloignés de la culture scolaire, par une communication explicite, par la qualité de la place qui leur sera allouée au sein de l'école dans une visée de co-éducation.

Les recommandations pédagogiques qui accompagnent la circulaire de rentrée apporteront des éléments de cadrage organisationnels et didactiques pour mettre en œuvre les priorités sur les apprentissages fondamentaux que sont le langage et la découverte des nombres et de leur utilisation.

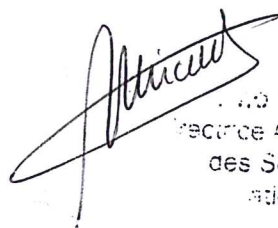
L'éveil aux langues, par une approche sensible de l'enseignement, contribue à chaque domaine d'apprentissage. La démarche pédagogique à privilégier en moyenne et grande sections est développée dans la troisième recommandation.

Enfin, une formation spécifique à tout professeur affecté pour la première fois en maternelle, qu'il soit néo-titulaire ou expérimenté en école élémentaire, sera délivrée pour apporter les éléments de l'enseignement en cycle 1. Les directeurs d'école

primaire seront également sensibilisés à la spécificité du pilotage du cycle 1 au sein de leur structure.

Vous trouverez ci-joint un document d'accompagnement élaboré par Madame Besson, IEN mission maternelle qui vous aidera tout au fil de l'année, à répondre à vos questionnements, retrouver un point réglementaire ou approfondir une ressource pédagogique.

Il est proposé comme un outil de référence pour contribuer également à faire culture commune dans notre département en terme de posture, de pratiques et de gestes professionnels au service d'une entrée réussie dans un parcours scolaire qui s'impose dorénavant à tous.



M. VINCENT
Directrice Académique
des Services
Éducation Nationale